

## BULLETIN.

*Érection du chemin de la croix à Varennes.—Consécration de Mgr. Phelan.—Bénédiction de la chapelle de La Providence.—Tempérance à St. Martin.—Discours de sir R. Peel.*

Mercredi dernier eut lieu à Varennes l'érection solennelle du chemin de la croix. Des gravures magnifiques et richement encadrées formant les quatorze stations, furent données par un Monsieur de Montréal ci-devant citoyen de Varennes. C'est par des souvenirs semblables qu'on honore dignement son lieu natal, et la reconnaissance dans ce cas témoigne doublement en faveur des bons sentimens du donateur. M. Manseau, vicaire général, présida la cérémonie assisté de plusieurs prêtres des environs. Une instruction sur la croix fut faite avant la cérémonie.

La consécration de Mgr. Phelan aura lieu le 20 dans l'église paroissiale de cette ville. C'est dans cette église que l'évêque élu exerça pendant longtems avec tant d'édification le ministère pastoral, et qu'il a laissé des souvenirs inaltérables de son zèle et de sa charité. La vaste étendue de cet édifice, permettra à la population Irlandaise d'assister à cette cérémonie qu'elle attend avec une sainte impatience. Deux sermons, en anglais et en français, seront donnés ce jour-là. Mgr. de Montréal doit être l'évêque consécrateur ; et l'on attend pour cette solennité nos seigneurs de Sydney, de Toronto, de Baltimore et de Boston, qui formeront avec Mgr. de Kingston une réunion de sept évêques.

Le lendemain du sacre de Mgr. de Carrha, aura lieu à la Providence la bénédiction de la chapelle et la consécration de l'autel de cet asile de la charité. Il y a à peine quinze mois que les premiers fondemens de cet édifice ont été creusés, et le voilà élevé comme par enchantement sans autres ressources que celles de l'aumône et de la prière. Les pauvres y ont à présent un séjour et des soins assurés. Il reste à bénir, à consacrer au Dieu de la charité la chapelle où ces pauvres femmes et leurs bienfaiteurs viendront prier chaque jour. Ce fut un évêque nouvellement consacré, Mgr. de Toronto, qui bénit la première pierre de l'Asile de la Providence ; ce sera aussi le nouveau prélat, Mgr. Phelan, qui fera la cérémonie de la consécration de son église. Et ces prémices de son ministère et de sa prérogative épiscopale ne seront-elles pas une garantie de plus de la prospérité de cette œuvre et des bénédictions dont la comblera la divine providence ? Cette cérémonie aura donc lieu le lundi 21, et commencera de très bonne heure, car elle doit être bien longue. Un sermon analogue à la circonstance y sera prêché. Nous ne doutons pas que nos concitoyens ne s'y portent en foule conduits par leur foi et leur piété, par le désir de témoigner de leur sympathie pour cette œuvre d'admirable charité, et aussi par une sainte et légitime curiosité pour une cérémonie que l'on voit rarement. La chapelle est à peu près achevée et présente un ensemble gracieux dans son style, ses proportions et ses ornemens. Il est inutile de dire que pour compléter les ornemens dont nous parlons il faudrait bien des secours nouveaux ; car les sommes reçues ont été absorbées la plupart par des besoins plus immédiatement pressans ; mais telle qu'elle est aujourd'hui cette chapelle nous semble de bon gout dans sa modeste simplicité : on espère du tems et des aumônes, qui ne lui failliront pas, les moyens de l'enrichir et de la mettre davantage en harmonie avec son auguste et sainte destination.

Dimanche dernier, à St. Martin, la longueur de la cérémonie de la consécration de l'autel n'empêcha pas Monseigneur de Montréal d'établir dans la soirée la société de Tempérance, où 775 personnes s'enrôlèrent le même jour. C'est ainsi que cette société fait chaque jour d'étonnans progrès dans nos campagnes. Au commencement de juillet, dans une retraite de huit jours prêchée par les Pères Oblats à Ste. Elisabeth, neuf cents nouveaux membres entrèrent dans la société établie déjà depuis longtems dans cette paroisse. C'est ainsi qu'à Sorel il n'y a presque plus de paroisses qui ne fassent partie de cette association ; et rien n'était plus pompeux que la procession faite dans ce lieu le jour de la St. Jean Baptiste, et à laquelle tous les associés assistaient, rangés sur deux rangs, avec leurs médailles et les décorations nationales. Nous devons mentionner aussi les paroisses de St. Vincent de Paul, du Sault-au-Récollet, et surtout celle de Rigaud, où la société de Tempérance est tellement en honneur qu'il devient presque déshonorant de n'en pas faire partie. Il est à remarquer que dans toutes les paroisses où cette admirable réforme est introduite, les écoles et toutes les bonnes œuvres s'établissent prompt-

ment à sa suite. Et en effet les généreux sacrifices faits par les tempérans prouvent qu'ils sont des hommes de cœur et de dévouement, et une partie des épargnes produites par la tempérance sont employées par eux en œuvres utiles, en œuvres qui portent à l'instant des fruits pour ce monde et qui seront récompensées un jour au centuple. Ces résultats sont si évidens, que nous connaissons des personnes, prévenues à l'excès contre les sociétés de tempérance, qui, ne pouvant plus leur refuser leur admiration, sont sur le point de céder à l'inspiration qui les pousse à s'en faire les apôtres. Et des convictions données dans de pareilles circonstances et à travers tant d'obstacles, seront assurément de ces hommes généreux des apôtres zélés et persévérans. Que notre pays serait heureux et riche si cette salutaire institution eût été fondée parmi nous il y a vingt-cinq ou trente ans ! Que les récoltes redeviennent abondantes, et avec les habitudes d'ordre et d'économie que nous avons contractées depuis quelque tems, la richesse et la prospérité renaîtront parmi nous plus grandes et plus constantes que jamais.

Nous donnons aujourd'hui le discours de sir Robert Peel dans la séance de la chambre des communes du 10 juillet. Nos lecteurs pourront se convaincre des embarras du ministère dans une question qui n'offre en réalité que des difficultés sans aucune voie pour en sortir avec avantage. Aussi le cabinet, par l'organe de son premier ministre, ne peut-il se prononcer pour aucun système, et toute sa politique en ce moment consiste à faire sonner bien haut les concessions fiscales et de peu d'importance accordées à l'Irlande. Il a proclamé au dessus de ses forces d'améliorer le sort des fermiers ; et il a prétendu qu'il existait entre le catholique et le protestant égalité civile. Dérision ! L'acte d'émancipation n'est-il plus là pour prouver le contraire ? S'il a permis aux catholiques de siéger au parlement, n'a-t-il pas en même tems fermé les collèges électoraux à plus des trois quarts des électeurs catholiques qui autrefois eussent envoyé des députés à leur parlement ? n'a-t-il pas imposé un serment qui froisse les sentimens, les consciences, les intérêts des catholiques ? ne les exclut-il pas des places de juges, de régent du royaume, de lord chancelier de la Grande-Bretagne et d'Irlande, etc ? n'exclut-il pas les prêtres catholiques du parlement, tandis qu'il y admet les ministres protestans ? n'a-t-on pas refusé à l'Irlande les réformes municipales accordées à l'Angleterre et à l'Ecosse. Et c'est en face de ce régime d'exclusion que le premier ministre ose proclamer l'égalité civile ! Lord John Russell a répondu à sir R. Peel en termes énergiques ; mais les Irlandais ont été tant et si longtems trompés par les whigs qu'ils ne peuvent compter sur eux, même quand ceux-ci prennent la défense de leurs intérêts. En effet, ce n'est ici pour les whigs qu'une question d'opposition, et une fois revenus à la place de ceux qu'ils auraient renversés, ils ne seraient pas plus justes envers l'Irlande.

M. O'Brien dans la séance du douze a fait une motion pour provoquer une enquête sur la situation de l'Irlande. A cette occasion lord Stanley a demandé que la question de confiance fut exprimée par un vote de la chambre, et la motion de M. O'Brien a été rejetée à une majorité de 243 voix contre 164. Mais ce triomphe ne sauve en aucune sorte le ministère. A la séance du 13, la chambre s'est formée en comité sur le bill des armes d'Irlande, et au risque de sanctionner une mesure odieuse et qui peut amener une guerre immédiate, elle a repoussé par 104 voix contre 27 l'ajournement à six mois (et dans ce cas c'eût été le rejet,) proposé par M. Wallace. Voilà où en est la question irlandaise. Nous croyons le ministère imprudent de n'offrir aucune concession sérieuse, et de se laisser évidemment dominer par un fanatisme politique et religieux. Que fera, que peut faire O'Connell en face de ce déni de justice, de cette persistance à tenir dans l'ilotisme le peuple dont il s'est constitué le père et le défenseur ? Son agitation est toujours pacifique ; mais la distance qui le sépare de la guerre, soit qu'elle vienne de sa part ou de la part de ses ennemis, est-elle si grande qu'il ne puisse la franchir prochainement ? Nous croyons à ce résultat final de ces demandes énergiques d'une part et de ces refus injustes de l'autre. Or, si la guerre civile éclate, qui en accusera-t-on, qui en devra-t-on accuser ? C'est une question qui semble des plus faciles à résoudre, en ce moment, et sur laquelle cependant on ne s'accordera pas, parce que l'esprit de parti et les préjugés tiennent lieu de justice et de bonne foi dans toutes ces occasions. Cette situation politique de l'Irlande et de l'Angleterre est dès à présent déjà l'objet de jugemens bien contradictoires. Chacun apprécie les faits d'après ses sympathies politiques et nationales ; ce qui fait autant d'opinions que de partis.